

Compte-rendu de la réunion du Conseil du 1^{er} Février 2019 à 20h30

Réunion publique à la Mairie.

Convocation en date du 24 Janvier 2019.

Président de séance	<i>M. Bernard DUMONT</i>	
Secrétaire de séance	<i>Mme Lucie GUERGEN</i>	
Membres présents	<i>M. Bernard DUMONT</i> <i>M. Michel FAHY</i> <i>Mme Lucie GUERGEN</i> <i>Mme Françoise LEJEUNE</i>	<i>M. Philippe ROBIN</i> <i>M. Mathieu RUGGERI</i> <i>Mme Joëlle SANCEY</i> <i>M. Laurent SAUVIN</i>
Membres représentés	<i>M. Pierre-Alain BEVALOT a donné pouvoir à M. Bernard DUMONT - M. Joël POUSSIERE a donné pouvoir à M. Laurent SAUVIN</i>	
Membres absents	/	

Ordre du jour :

- 1) Location du logement communal n° 2 ;
- 2) Révision des loyers au 1^{er} Janvier 2019 ;
- 3) Renouvellement de l'adhésion à l'Association des Maires Ruraux (A.M.R.F. 70) ;
- 4) Renouvellement de l'adhésion (2019-2021) au service social du Centre de Gestion 70 ;
- 5) Tarif de l'affouage 2018/2019 ;
- 6) Acceptation du chèque de 150,00 € remis par Région Bourgogne Franche-Comté ;
- 7) Versement de 150 € pour le maintien de la 3^{ème} fleur du label « Villes et Villages Fleuris » ;
- 8) Désignation des délégués au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (S.I.E.V.O.) ;
- 9) Travaux de l'église : entreprises retenues et autorisation de signer les marchés ;
- 10) Contrat de maîtrise d'œuvre (suivi de chantier) ;
- 11) Subvention 2019 A.D.M.R.

Informations et questions diverses.

1. LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL N° 2

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le logement communal n° 2 a été loué à *M. GRANDMAIRE Christophe* et *Mme STEHLY Lydie* à compter du 1^{er} Janvier 2019 pour un loyer mensuel de **500,00 €** (cinq cents euros) + charges locatives mensuelles de **150,00 €** (cent cinquante euros).

Monsieur le Maire précise qu'il a été convenu avec *M. GRANDMAIRE Christophe*, locataire, qui exerce la profession de peintre en bâtiment, de rafraîchir les peintures et remettre en état les dégradations existantes. En contrepartie la commune dispensera le locataire de la somme de 500,00 € correspondant au montant du loyer de Janvier 2019.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *M. GRANDMAIRE Christophe*, locataire, ne paiera pas le loyer de 500,00 € (Janvier 2019) au vu de la réalisation, à sa charge, des travaux mentionnés ci-dessus.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

2. RÉVISION DES LOYERS AU 1^{er} JANVIER 2019

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats de location signés avec les locataires des logements communaux stipule que tous les ans, les loyers sont révisés suivant l'Indice de Révision des Loyers (I.R.L.) communiqué par l'I.N.S.E.E.

Compte-tenu que lorsqu'un nouveau locataire se présente, le montant du loyer reste inchangé, par rapport au loyer initial, le Maire demande à l'assemblée délibérante que la révision des loyers prévue dans les contrats de location en cours ne soit pas appliquée à compter du 1^{er} Janvier 2019. Le Conseil Municipal **DÉCIDE** que la révision des loyers des logements communaux ne sera pas appliquée à compter du 1^{er} Janvier 2019.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

3. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2019 À L'ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX DE France

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de l'Association des Maires Ruraux de France (A.M.R.F. 70) au sujet de l'adhésion 2019.

Le montant de la cotisation et de l'abonnement à « 36 communes » s'élève pour l'année 2019 à **100 €** (cent euros) pour les communes au-delà de 200 habitants. Le Conseil Municipal **DÉCIDE** le renouvellement de l'adhésion 2019 à l'Association des Maires Ruraux de France (A.M.R.F. 70).

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

4. RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION AU SERVICE SOCIAL DU CENTRE DE GESTION DE HAUTE-SAÔNE (1/1/2019 AU 31/12/2021) - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

La cotisation est fixée à 0,07 % de la masse salariale avec un plancher de 50 €.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

5. TARIF DE LA TAXE AFFOUAGÈRE 2018/2019

Le Conseil Municipal fixe le montant de la taxe affouagère 2018/2019 à **30,00 €** (trente euros) par feu.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

6. ATTRIBUTION D'UN PRIX DE 150,00 € PAR LA RÉGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ - LABEL VILLES & VILLAGES FLEURIS 2018

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la remise du diplôme « Label 3 fleurs - Villes et Villages Fleuris Franche-Comté 2018 », la Région Bourgogne Franche-Comté a attribué à la commune un prix de **150,00 €** (cent cinquante euros) afin de récompenser les efforts effectués dans le domaine du fleurissement.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

7. REVERSEMENT DU PRIX ATTRIBUÉ À LA COMMUNE D'UN MONTANT DE 150,00 € À L'ASSOCIATION « LES JARDINS DE LA DOING »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'attribution du « Label 3 fleurs - Villes et Villages Fleuris Franche-Comté 2018 », la Région Bourgogne Franche-Comté a attribué à la commune un prix de **150,00 €** (cent cinquante euros).

Monsieur le Maire précise que les plantations, le fleurissement, l'entretien, l'arrosage sont réalisés par des bénévoles et propose de reverser la somme de **150,00 €** à l'Association « Les Jardins de la Doing ».

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

8. DÉSIGNATION DE 2 DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET 2 DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DU VAL DE L'OGNON (S.I.E.V.O.)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Val Marnaysien (C.C.V.M.) a adhéré au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (S.I.E.V.O.) afin d'assurer la gestion, l'entretien et la maintenance des réseaux EAU & ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire précise la commune doit désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour la représenter aux assemblées générales du S.I.E.V.O., sachant que ces délégués sont en place jusqu'aux prochaines élections municipales.

Après en avoir procédé au vote :

M. Bernard DUMONT est élu en qualité de **délégué titulaire** ;

M. Laurent SAUVIN est élu en qualité de **délégué titulaire** ;

M. Philippe ROBIN est élu en qualité de **délégué suppléant** ;

M. Michel FAHY est élu en qualité de **délégué suppléant** ;

Approuvé à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

9. TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE - DÉSIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES ET AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'ouverture des offres se rapportant aux travaux de restauration de l'église et le rapport d'analyse des offres effectué par le maître d'œuvre, les entreprises suivantes sont retenues pour la réalisation des travaux :

- Lot n° 1 (maçonnerie) : **S.A.R.L. RIVA**
- Lot n° 2 (charpente-couverture-zinguerie) : **TOITURES DE FRANCHE-COMTÉ** ;
- Lot n° 3 (menuiserie) : *Lot déclaré infructueux*. Une nouvelle consultation sera réalisée.
- Lot n° 4 (peinture) : **Entreprise PIGHETTI**.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

Le Maire rappelle que la souscription auprès de la Fondation du Patrimoine est toujours ouverte et que les donateurs sont les bienvenus. Le montant de la souscription s'élève actuellement à 3 045 € pour 14 souscriptions.

Le montant espéré est de 15 000 € afin d'obtenir une subvention bonifiée de la Région Bourgogne Franche-Comté. Je vous remercie de votre générosité.

10. TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE - CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE AVEC LE CABINET BRUNO RONDOT POUR LA 2^{ème} PHASE (RÉALISATION) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat de maîtrise d'œuvre passé avec le *Cabinet Bruno RONDOT* pour la 1^{ère} phase (conception/diagnostic) est terminé. Il convient de passer un contrat de maîtrise d'œuvre pour la 2^{ème} phase des travaux de restauration de l'église (réalisation).

Le *Cabinet Bruno RONDOT* a présenté au Conseil Municipal une offre de 6 500,00 € H.T., soit environ 3 % du coût du marché. Cette offre comprend la désignation des entreprises, la préparation des marchés, le suivi et la direction du chantier, la comptabilité des travaux et l'assistance aux opérations de réception.

Approuvé à 9 voix POUR et 1 ABSTENTION

11. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DE 150,00 € À L'AIDE À DOMICILE EN MILIEU RURAL (A.D.M.R.) POUR L'ANNÉE 2019

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'une demande de subvention de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R.) destinée au fonctionnement de ce service.

Monsieur le Maire rappelle que cette association dont le siège local est à Charcenne intervient pour tous services d'aide à la personne et peut également fournir du personnel pour l'entretien des locaux communaux. Il est précisé que la Commune de BEAUMOTTE-LES-PIN bénéficie de ce service pour 6 personnes.

Une subvention de 150 € est accordée à l'A.D.M.R.

Adopté à l'**UNANIMITÉ**

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Réseau d'eau

Une importante fuite d'eau a été constatée le 2 Janvier 2019.

Le Maire a fait appel au Syndicat Intercommunal des Eaux du Val de l'Ognon (S.I.E.V.O.) qui, depuis le 1^{er} Janvier 2019 gère le réseau d'eau communal. Les agents du S.I.E.V.O. sont intervenus rapidement et ont localisé une fuite très importante sur le réseau secondaire « route de Pin » sur la canalisation en PHD. Cette fuite est due à une réparation réalisée depuis plus de 20 ans. Aucune trace d'écoulement n'est apparue superficiellement. La réparation a été effectuée le 3 Janvier et depuis cette date, la consommation journalière est retombée à environ 53 m3 par jour au lieu de 85 m3 par jour. Pour les travaux à venir, la consultation pour la construction du château d'eau est lancée et les travaux sont prévus au 2^{ème} semestre 2019.

Bibliothèque

Après la recherche de bénévoles pour la continuité de la bibliothèque, Mme MESNIER-PIERROUTET envisage de continuer son engagement.

M. Didier MARCHAL s'est proposé comme responsable et il est prêt à suivre la formation qui débute le 26 Mars prochain mais ses activités ne lui permettent pas d'être présent tous les samedis.

Mme Brigitte GROSSARD a manifesté son intention de s'impliquer dans le fonctionnement de la bibliothèque selon ses possibilités.

L'ouverture de la bibliothèque peut être envisagée 1 heure le mercredi et 1 heure le samedi.

Dans ces conditions une candidature d'un volontaire supplémentaire devra être trouvée avant le 15 Mars sinon la poursuite de l'activité de la bibliothèque sera supprimée. Les personnes intéressées peuvent le faire savoir à la Mairie ou à M. MARCHAL.

Déploiement de la fibre optique

Le Syndicat Haute-Saône Numérique va entreprendre des travaux de déploiement de la F.T.T.H. (fibre jusqu'à la maison).

Une première phase de travaux sera la pose d'une armoire de rue de type sous-répartiteur optique (S.R.O.). L'emplacement est prévu dans la Grande Rue à côté du bac à verre.

Les communes de COURCUIRE et de BRUSSEY seront desservies par cette armoire S.R.O.

Le raccordement des habitations se fera en 2020-2021 pour les personnes qui le demandent.

Enquête I.N.S.E.E.

Une enquête que le cadre de vie et la sécurité sera réalisée du 1^{er} Février au 15 Avril 2019.

Réservez un bon accueil à l'enquêtrice de l'I.N.S.E.E. qui sera munie d'une carte officielle l'accréditant.

Cartographie des cours d'eau et guide d'entretien et fiches techniques

La Direction Départementale des Territoires (D.D.T.) nous a fait parvenir un guide d'entretien des cours d'eau et des fiches techniques d'entretien.

Vous pouvez le consulter à la Mairie ou le télécharger sur le site internet suivant : <http://www.haute-saone.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Classement-des-cours-d-eau>

Région Bourgogne Franche-Comté – Appel à projets

La Région Bourgogne Franche-Comté lance un appel à projets pour la plantation de vergers et bocages.

Vos candidatures doivent être déposées du 1^{er} Mars au 1^{er} Mai 2019 pour les vergers.

Contact : didier.dalancon@bourgognefranche.comte.fr

Information « zéro phyto. »

Un kit de communication en accès libre vous informe des démarches à suivre pour éviter tous produits phytopharmaceutiques. Le site à consulter : <https://ecophyto-bfc.fr> rubrique JEVI.

Cahier de doléances

Dans le cadre du « Grand Débat National », la Commune a mis à votre disposition un cahier de doléances pendant les heures d'ouverture de la mairie. Les habitants peuvent transmettre leurs doléances par voie électronique à l'adresse suivante : cahierscitoyens@granddebat.fr ou à l'adresse suivante : Mission Grand Débat National - 244 Boulevard Saint-Germain - 75007 PARIS.

La restitution du cahier de doléances doit être faite pour le 22 Février 2019.

L'ordre du jour est épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 22h30.